



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

ATELIER SOUS REGIONAL DE PREPARATION DES ECHEANCES FUTURES SOUS LA CCNUCC

16 – 18 octobre 2018

Douala, Cameroun

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

En adoptant en décembre 2015 à Paris, à l'issue de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP-21) l'Accord global sur le climat, la communauté internationale a marqué l'histoire universelle dans sa recherche de solutions pour lutter contre le réchauffement du climat global.

Selon les termes de l'Accord de Paris, tous les pays soumettront des CDN, et les progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre seront examinés tous les cinq ans dans le cadre d'un inventaire global. L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et, au 3 septembre 2018, 180 parties l'ont ratifié.

Les principales autres caractéristiques de l'Accord de Paris comprennent un cadre de transparence et un processus connu sous le nom de Bilan mondial. À partir de 2023, les parties convoqueront ce processus tous les cinq ans pour examiner les progrès collectifs en matière d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre. L'Accord comprend également des dispositions sur l'adaptation, le financement, la technologie, les pertes et dommages et le respect des obligations.

Lors de l'adoption de l'Accord de Paris, les Parties ont lancé le Plan de Travail de l'Accord de Paris (PTAP) pour élaborer les détails opérationnels de l'Accord, notamment par l'intermédiaire de trois (03) organes à savoir, (i) le Groupe de Travail Spécial sur l'Accord de Paris (APA), (ii) l'Organe Subsidaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et (iii) l'Organe(SBI). Elles ont convenu de convoquer, en 2018, un dialogue de facilitation pour faire le point sur les progrès collectifs accomplis vers les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Ce processus est maintenant connu sous le nom de Dialogue de Talanoa.

À Paris, les parties ont également convenu de la nécessité de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les Parties et de toutes les parties prenantes afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. S'appuyant sur le programme d'action de Lima-Paris, plusieurs concernés non parties ont pris, à Paris, des engagements unilatéraux

d'atténuation portant sur plus de 10 000 mesures enregistrées. L'attention portée aux actions d'acteurs autres que les Parties s'est poursuivie dans le cadre du partenariat de Marrakech pour l'action en faveur du climat mondial, lancé en 2016.

La CdP 22 qui s'est tenue du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech et qui a été qualifiée de « COP de l'action » a inclus la première Conférence des parties agissant comme Réunion des parties à l'Accord de Paris (CMA 1). Les parties y ont adopté plusieurs décisions relatives au PTAP, stipulant notamment: que les travaux devraient se terminer en 2018; le mandat et les prérogatives du Comité de Paris sur le renforcement des capacités; et l'initiation d'un processus de détermination des informations à fournir conformément à l'article 9.5 de l'Accord (communications financières ex ante biennales des pays industrialisés). Parmi les autres décisions adoptées figurent l'approbation du plan de travail quinquennal du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices (WIM), le renforcement du mécanisme technologique et la poursuite et l'amélioration du programme de travail de Lima sur le genre.

La Conférence de Fidji / Bonn sur le changement climatique qui s'est tenue du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn, en République Fédérale d'Allemagne, sous la présidence des Fidji à la COP, a lancé le dialogue de Talanoa et a établi la «dynamique des Fidji pour la mise en œuvre», une décision qui met l'accent sur la mise en œuvre et les ambitions pour l'avant 2020. Cette CdP a également fourni des orientations sur l'achèvement du PTAP et a décidé que le Fonds d'adaptation servirait l'Accord de Paris, sous réserve des décisions à prendre par les CMA 1-3. Les Parties ont également mis en place ou fourni des orientations pour la mise en place de la Plate-forme des communautés locales et peuples autochtones, du Comité exécutif du WIM, du Comité permanent des finances et du Fonds d'adaptation.

Un grand nombre des conclusions et des décisions prises lors de la session des organes subsidiaires SBSTA 48, SBI 48 et APA 1-5 du 30 avril au 10 mai 2018 de Bonn en République Fédérale d'Allemagne, portent sur le PTAP et englobent un accord des Parties pour la poursuite de l'examen des questions confiées à ces organes. Pour les aider dans cette entreprise, les Parties ont prié les coprésidents de l'APA d'élaborer, avant le 1er août, des «outils» permettant de faciliter l'élaboration d'une «plate-forme convenue pour les négociations». Dans un processus conçu autour des questions «Où en sommes-nous?», «Où voulons-nous aller?» Et «Comment y arriver?», les Parties et les parties prenantes ont procédé à un partage d'histoires vécues qui éclaireront un rapport de synthèse qui sera présenté à la Conférence de Katowice (Pologne) sur le changement climatique en décembre 2018.

Cependant, après deux (02) semaines de travaux intenses lors de la session de Bonn, force est de constater que globalement, les résultats des travaux des différents organes, au vu des jalons que la communauté internationale s'est imposés avant décembre 2018 dans le cadre du « livre des règles » qui doit guider la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les Parties se sont accordées sur la tenue d'une session de négociation supplémentaire à Bangkok, en Thaïlande pour s'assurer de l'achèvement, dans les délais prévus, du projet PTAP à Katowice.

La Conférence de Bangkok sur le changement climatique s'est effectivement tenue du 04 au 09 septembre 2019 au Centre de Conférences des Nations Unies à Bangkok, en Thaïlande. Au cours de la réunion, les quarante-huitièmes sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 48-2) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 48-2) ont repris leurs travaux et la sixième partie de la première session du Groupe de travail sur l'accord de Paris (APA 1-6) s'est tenue.

Certaines des principales questions qui ont fait l'objet des travaux des différents organes à Bangkok ont concerné le caractère cyclique et itératif de l'Accord de Paris, suivant lequel les Parties soumettent ou actualisent leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) tous les cinq ans, rendent régulièrement compte des progrès accomplis dans un cadre de transparence et de responsabilité et procèdent, tous les cinq ans, à un bilan mondial permettant d'évaluer les progrès collectifs réalisés vers les objectifs de l'accord de Paris. Des discussions connexes dans les négociations ont porté sur:

- Les informations susceptibles d'améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des CDN (APA);
- Les caractéristiques des CDN (APA);
- La comptabilisation des CDN (APA);
- Le cadre de transparence pour l'action et le soutien, qui comprend la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le soutien financier fourni aux pays en développement et mobilisés pour ces derniers (APA);
- Les questions relatives au bilan mondial (APA);
- Les délais communs pour les CDN (SBI); et
- Les modalités et procédures pour le registre des CDN (SBI).

Parmi les autres thèmes importants du PTAP qui ont été discutés à Bangkok, figurent:

- Le comité chargé de la facilitation de la mise en œuvre et de la promotion du respect de l'Accord de Paris (APA);
- La comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées à travers des interventions publiques (SBSTA);
- La reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement (SBI et SBSTA);
- La communication des mesures d'adaptation (APA);
- Le forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (SBI et SBSTA); et
- La coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, qui englobe des approches fondées sur le marché et des approches non commerciales (SBSTA).

Les négociateurs des pays membres de la COMIFAC qui, jusqu'à présent ont toujours été actifs au cours des négociations internationales sous la CCNUCC en s'appuyant sur la capitalisation des résultats des projets mis en œuvre sur le terrain, l'ont été également à la session spéciale de Bangkok car des points d'intérêt pour l'espace COMIFAC qui, plus est, sont l'objet de soumissions de vue commune, figuraient à l'agenda des différents organes.

A la CdP 24 de Katowice, tout sera certainement mis en œuvre pour adopter le PTAP. Par conséquent, les négociateurs des pays membres de la COMIFAC devront être plus outillés afin que, sur la base des résultats des travaux de la session spéciale de Bangkok, les diverses actions tant techniques que politiques à entreprendre à Katowice, permettent la prise en compte des points d'intérêt de la sous-région dans les décisions finales qui y seront adoptées.

C'est dans le but de créer cet environnement habilitant, que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC se propose d'organiser un atelier sous-régional préparatoire de cette importante échéance future de Katowice.

2. Objectifs

L'objectif principal de l'atelier sous régional est de mieux outiller les négociateurs de l'espace COMIFAC, sur la base des résultats issus des travaux qui ont eu lieu sous des différents organes lors de la session spéciale de Bangkok, en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à la Conférence de Katowice.

Il s'agira spécifiquement de:

- Décrypter les résultats de la session spéciale de Bangkok ;

- Examiner les différents sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la conférence de Katowice;
- Identifier les enjeux de la Conférence de Katowice ;
- Elaborer une stratégie de participation de la sous-région à la CdP 24
- Examiner les directives pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- Permettre un échange d'expérience entre les pays sur la mise en œuvre des CDN ;
- Identifier les éléments pour un projet sous-régional de révision des CDN des pays de l'espace COMIFAC ;
- Permettre un échange d'expérience en matière de rapportage dans le cadre des rapports biennaux actualisés (BUR) ;
- Elaborer une stratégie sous-régionale sur le rapportage dans le cadre des BUR.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Les sujets d'intérêt inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Katowice sur le climat sont appropriés par les participants ;
- Les résultats des travaux sous les différents organes de la session spéciale de Bangkok sont appropriés par les participants ;
- Les enjeux de la Conférence de Katowice sont identifiés ;
- Une stratégie de participation des délégués des pays membres de la COMIFAC est établie ;
- Les directives pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont appropriées par les négociateurs de l'espace COMIFAC ;
- Les participants sont édifiés sur le processus de mise en œuvre des CDN dans les pays membres de la COMIFAC, en tirent les leçons et identifient les éléments pertinents pour un projet sous-régional relatif à la révision desdits CDN ;
- Une stratégie sous-régionale pour le rapportage dans le cadre des BURs est établie sur la base des expériences pays en la matière.

4. Déroulement de l'atelier

Avec l'appui technique d'un facilitateur, l'atelier sera essentiellement animé par les Experts du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Les travaux se dérouleront essentiellement en plénière. Ils consisteront en des présentations techniques qui édifieront d'avantage les participants et leur permettra de contribuer de manière satisfaisante à l'atteinte des objectifs de l'atelier sur la base des consensus obtenus au terme des sessions d'échanges qui suivront les différentes présentations.

5. Participants

Les participants à l'atelier se présentent comme suit :

- Les Points focaux nationaux de la CCNUCC ;
- Deux représentants des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC
- Les Représentants de la JICA;
- Les Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

5. Date et lieu

L'atelier se déroulera du 16 au 18 octobre 2018 à Douala au Cameroun.

6. Budget et sources de financement

La JICA est la source de financement potentielle pour l'organisation de cette rencontre.

Agenda provisoire

Jour 1: 16 octobre 2018

Horaires	Thèmes	Responsables
08 :00-08 :30	Enregistrement et installation des participants	
	Session 0 : Ouverture des travaux	
08:30 – 08:40	Ouverture de l'atelier : Mot introductif du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ou son représentant	SE COMIFAC / Représentant SE COMIFAC
08:40 – 08:50	Présentation des participants	Plénière
08:50 - 08 :55	Présentation des objectifs de l'atelier	Modérateur
08:55-09:00	Adoption de l'agenda	Plénière
09:00-09 :10	Photo de famille	
09 :10-09:30		
09:30-12:00	Session 1: Décryptage des résultats de la session spéciale de Bangkok	
	Décryptage des résultats des travaux de SBSTA 48-2	Facilitateur
	Décryptage des résultats des travaux de SBI 48-2	Facilitateur
	Décryptage des résultats des travaux de APA 1-6	Facilitateur
	Echanges	Plénière
12 :00-13 :00	Session 2 : Préparation de la CdP 24	
	Les enjeux de la CdP 24	Facilitateur
	Examen de Décision issue de la 7 ^{ème} session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) de Nairobi sur les changements climatiques	Modérateur / Plénière
	(Re) définition des priorités pour la sous-région et stratégies de participation de la COMIFAC à la CdP 24	Plénière
13 :00-14 :00	Pause déjeuner	
14 :00-17 :30	Session 3: Mise en œuvre de l'accord de Paris	
	Examen des directives de la mise en œuvre de l'accord de Paris (Echanges inclus)	Facilitateur/Plénière
17 :30	Suspension des travaux	

Jour 2: 17 octobre 2018

8 :30-10 :00	Examen des directives de la mise en œuvre de l'aaccord de Paris (Suite) (Echanges inclus)	Facilitateur/Plénière
10 :00 – 10:15		
10 :15-17 :30	Session 4: Mise en œuvre des CDN dans l'espace COMIFAC	
	Etat de mise en œuvre des CDN dans les pays membres de la	Points focaux

	COMIFAC	nationaux CCNUCC
	Eléments pour le projet sous-régional de révision des CDN des pays membres de la COMIFAC	Plénière
13:00–14:00	Pause-déjeuner	
	Eléments pour le projet sous-régional de révision des CDN des pays membres de la COMIFAC (suite)	Plénière
16 :30-16 :45		
	Eléments pour le projet sous-régional de révision des CDN des pays membres de la COMIFAC (suite)	Plénière
17 :30	Suspension des travaux	

Jour 3: 18 octobre 2018

08 :30-10:30	Session 5: Rapportage sous la CCNUCC	
	Echanges sur l'état des rapports biennaux actualisés (BURs) vs communications nationales dans les pays de l'espace COMIF	Points focaux nationaux CCNUCC
	Méthodologie pour l'élaboration de BURs pertinents	Plénière
	Echanges	
10 :30 – 10:45		
10 :45-13:00	Méthodologie pour l'élaboration de BURs pertinents (suite)	
	Echanges	
13:00–14:00	Pause-déjeuner	
14 :00-15 :00	Consolidation des divers documents de l'atelier	Bureau de l'atelier
15:00-15:45	Adoption d'une feuille de route	Les participants
15 :00-16 :30	Adoption du communiqué final de l'atelier	Les participants
16:30-16 :45		
16 :45-17 :00	Cérémonie de clôture	SE COMIFAC ou son représentant
17 :00	Fin des travaux	

, 19 septembre 2018
 Décision sur les changements climatiques